

Résilience des territoires : gestion du ruissellement sur les bassins versants du Saluant et du Suzon

Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA)

Issu de la fusion de quatre syndicats, le SIRRA exerce depuis 2019 la Gemapi sur le territoire Nord-Isère. Conséquence directe de l'artificialisation des bassins versants, de l'intensification des pratiques agricoles et de l'évolution des phénomènes pluvieux en lien avec le changement climatique, le territoire est confronté aux inondations et à l'érosion des sols par ruissellement. Le présent projet vise à établir une stratégie de lutte contre le ruissellement sur le territoire pilote Saluant/Suzon en prenant en compte les volets techniques, économiques, environnementaux, agronomiques et sociologiques dans l'objectif d'aboutir à un programme d'actions concrètes, adaptées aux enjeux du territoire et partagées par les acteurs locaux.



Plantation de haies dans le paysage d'openfield du bassin versant du Saluant à Saint-Prim ©SIRRA

ENJEUX

- Améliorer les connaissances sur le ruissellement : aléas, facteurs aggravants, retour d'expérience de solutions déjà testées
- Articuler la compétence Gemapi avec d'autres compétences du cycle de l'eau (ruissellement)
- Préserver les enjeux socio-économiques (personnes, biens, productivité agricole, attractivité territoriale)
- Accroître la résilience du territoire en favorisant l'infiltration et la rétention des eaux de ruissellement

Phasage du projet

- 1 Diagnostic des facteurs aggravant le ruissellement
- 2 Caractérisation du ruissellement par modélisation
- 3 Proposition d'un plan d'actions adapté au territoire pilote
- 4 Elaboration d'une doctrine de prise en compte du ruissellement
- 5 Valorisation des résultats sur le reste du territoire du SIRRA

GOVERNANCE

Outre le Cerema et le SIRRA, la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER), Vienne Condrieu Agglomération (VCA), les communes Reventin-Vaugris, Chonas-l'Amballan, Saint-Prim et Les Côtes-d'Arej, le département de l'Isère, les acteurs comme la chambre d'agriculture de l'Isère, la DDT 38, les partenaires financiers (AERMIC, Département, etc.) ainsi que les associations locales (APNE, FDCI, ASA, associations de riverains, etc) seront associés à la gouvernance du projet.

Enseignements attendus

- Définition d'un catalogue de solutions, basées sur des SFN pour faire face au ruissellement en milieu rural.
- Prise en compte du ruissellement dans le cadre de la Gemapi : synergie et clarification des limites entre ces deux compétences.

Contacts : Annabel GRAVIER - annabel.gravier@sirra.fr, Quentin RIVARD - quentin.rivard@sirra.fr, Sylvain MOREIRA - sylvain.moreira@cerema.fr